

Jeudi 8 juin 2017

Paris-Sorbonne

Salle Bourjac
17 rue de la Sorbonne
75005 Paris

**« Du discours au récit
constitutionnel : analyses
extra-juridiques du
constitutionnalisme »**

Organisée par l'I.C.E.E. (Intégration et Coopération dans l'Espace Européen)



Jeudi 8 juin 2017

- 10h** **Sous la présidence Christine Manigand**, Historienne,
Professeure, Université de la Sorbonne Nouvelle
Propos introductifs
Yves-Charles Zarka, Philosophe, Professeur, Université Paris
Descartes
1^{ère} session : Comment peut-on lire ce récit constitutionnel ?
- 10h15** **Marcello Raffin**, Philosophe, Professeur, Université de Buenos
Aires
Constitution, fiction et littérature en Amérique latine
- 10h05** **Débat et pause**
- 10h40** **Jiri Priban**, Philosophe du droit, Professeur, Université Charles
***Constitutional Symbolism, Collective Memory and Functional
Differentiation of Modern Society***
- 11h05** **Débat et Pause**
- 11h30** **Sophie Heine**, auteure, chercheure associée au Centre d'Etudes
Internationales de l'Université d'Oxford et membre de *Stand Up*
***Le patriotisme constitutionnel : quelle source d'inspiration
pour les fédéralistes européens ?***
- 11h55** **Débat et déjeuner**

- 13h45** *Reprise des travaux, sous la présidence de Carlos-Miguel Herrera*
Juriste, Professeur, Université de Cergy-Pontoise
2^{ème} session : Que peut-on lire dans le récit constitutionnel ?
- 13h50** **Rada Ivekovic**, Philosophe, Professeure, Université de Saint-Etienne
Quelques réflexions sur l'extraconstitutionnel et l'extraterritorial
- 14h15** **Alice Pechriggl**, Philosophe/psychanalyste, Professeure, Klagenfurt
La démocratie comme régime et comme Constitution
- 14h40** **Débat et pause**
3^{ème} session : Où peut-on lire le récit constitutionnel ?
- 15h00** **Marc Abélès**, Anthropologue, Directeur d'Études à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales
Se constituer en s'assemblant : le cas des Ochollo d'Éthiopie méridionale
- 15h25** **Gérard Bras**, Philosophe, Université Populaire des Hauts de Seine
Récits de constitution du peuple et de (re)fondation dans le cinéma de J. Ford
- 15h40** **Paul Jorion**, Anthropologue et économiste, Professeur Associé à l'Université Catholique de Lille
Inventer une Constitution pour l'économie ?
- 16h05** **Débat**
- 16h30** **Conclusions**
Lauréline Fontaine, Ninon Forster, Olivier Peiffert, Tania Racho



Résumé : Le constitutionnalisme, comme principe d'action, est une ambition politique forte, dès lors qu'il se donne pour tâche de déterminer les éléments fondamentaux de structuration de l'espace politique, social, économique, en bref, de l'espace sociétal. La Constitution est le *discours* qui porte cette ambition. Plus encore, la Constitution raconte quelque chose du monde qu'elle aborde, et il est certainement possible de la connaître de manière un peu plus «anthropologique», en considérant d'un côté qu'on peut y lire bien plus sur une collectivité humaine que ce qu'elle semble vouloir dire de prime abord, et que, d'un autre côté, un récit constitutionnel peut être là où, selon toutes les apparences, il ne se présente pas comme tel.

Il apparaît donc souhaitable, au-delà de la théorie juridique, d'approcher largement le discours constitutionnel, c'est-à-dire de l'analyser en considérant les liens entre les éléments de ce discours et l'ambition qu'il porte, qui révélerait peut-être des propriétés particulières de ce discours. Les analyses du constitutionnalisme peuvent s'inscrire dans celles du «récit» d'une manière générale, et le champ de connaissance alors s'élargit de manière particulièrement heuristique. Est-il possible de lire le discours constitutionnel de plusieurs manières, notamment à partir de plusieurs champs disciplinaires, qui produiraient tous un récit globalement déterminé et cohérent ?

La portée du texte constitutionnel – envisagé depuis sa rédaction jusqu'à sa lecture – peut-elle être analysée en dépassant son aspect strictement normatif (qui focalise principalement sur le discours du juge aujourd'hui) ? Comme nous y invitent aujourd'hui les théories du constitutionnalisme «global» et/ou «sociétal, peut-on considérer qu'un énoncé constituant peut se trouver dans d'autres comportements sociétaux que des énoncés linguistiques formellement «constitutionnels» ? Il s'agira donc à travers ces 3 questions de penser diverses formes de représentation du récit constitutionnel, non nécessairement saisies par le droit ou les analyses juridiques.

Lauréline Fontaine, Professeure de droit, Université Paris Sorbonne-Nouvelle
Ninon Forster, Doctorante en droit, Université Paris Panthéon-Assas
Olivier Peiffert, Maître de conférences en droit, Université Paris Sorbonne-Nouvelle
Tania Racho, Doctorante en droit, Université Paris Panthéon-Assas